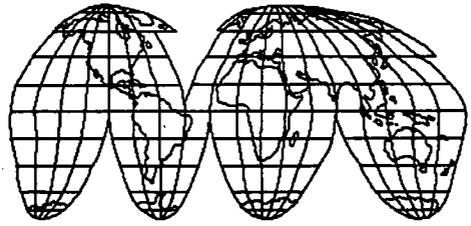


Le commerce et
la politique étrangère
cette semaine

This Week
in Trade and
Foreign Policy



du 17 février au 23 février 1994

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉS :**

**Nomination des coprésidents du forum national sur les relations
internationales du Canada**

Le 23 février 1994, n° 30

M. Janice Gross Stein, professeur à l'Université de Toronto, et M. Pierre S. Pettigrew, homme d'affaires montréalais, coprésideront le premier Forum national annuel sur les relations internationales du Canada, qui se tiendra au Centre de conférences du gouvernement les 21 et 22 mars. L'annonce en a été faite par le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, le ministre de la Défense nationale, M. David Collenette, et le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren. Le but du Forum, dont la tenue reflète un engagement pré-électoral, est de donner aux Canadiens la possibilité d'analyser les implications que l'évolution rapide des milieux internationaux et nationaux a sur les affaires étrangères, et de commenter les répercussions que cette évolution devrait avoir sur les priorités stratégiques du Canada. Quelque 120 personnes ayant des formations différentes et issues du monde des affaires, des syndicats, des universités, des organisations non gouvernementales, de la communauté autochtone et des médias doivent participer à ce premier Forum. Elles ont été invitées à titre personnel, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience. Le Forum national, qui aura lieu chaque année, est un volet important du processus d'examen de la politique étrangère enclenché par le gouvernement.

Des militaires canadiens au centre cambodgien pour le déminage

Le 22 février 1994, n° 29

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre de la Défense nationale, M. David Collenette, ont annoncé que le Canada enverra 12 membres des Forces armées canadiennes au Cambodge pour assurer des services de formation et d'administration au Centre cambodgien pour le déminage. Ce personnel sera fourni par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui assure la coordination du soutien international aux opérations de déminage au Cambodge. Les Canadiens représenteront la moitié du groupe consultatif technique international, de 25 personnes, servant auprès du Centre. «Le Cambodge est aux prises avec le pire problème de déminage terrestre au monde. La présence de mines dans les terres agricoles en rend la culture impossible. Le commerce est paralysé en raison des routes minées. Je suis fier de cet effort canadien en vue d'aider les Cambodgiens à surmonter ce très sérieux obstacle à l'essor du pays», a déclaré M. Ouellet.

**M. Ouellet dirigera une délégation au Comité ministériel
mixte Canada-Mexique**

Le 22 février 1994, n° 28

Une délégation de ministres dirigée par le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, participera à de vastes consultations avec des homologues mexicains, à Mexico le 1^{er} mars, dans le cadre du Comité ministériel mixte Canada-Mexique dont la mise sur pied remonte à 1971. Depuis quelques années, les réunions ont lieu tous les ans, alternativement au Canada et au Mexique. «Ces rencontres permettent aux ministres des deux pays de s'entretenir régulièrement et longuement sur une foule de sujets d'intérêt mutuel. A mesure que nos rapports se multiplient avec le Mexique - que ce soit en matière de commerce, de coopération agricole ou environnementale, de droits de la personne, de renforcement de la démocratie ou au sujet de nos intérêts communs à l'intérieur du continent - ces entretiens revêtent un caractère de plus en plus important tant pour le Canada que pour le Mexique.»

**Le Canada engage tous les partis en Afrique du Sud
à participer aux élections**

Le 18 février 1994, n° 27

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a invité tous les partis politiques en Afrique du Sud à oeuvrer de manière constructive pour que la transition démocratique se fasse sous le signe de la paix. «Le Canada engage vivement tous les partis en Afrique du Sud à participer aux élections, et à faire en sorte que tous les Sud-Africains aient la possibilité d'exercer librement et pacifiquement leurs droits démocratiques. Les dirigeants politiques doivent comprendre que le processus électoral est le meilleur véhicule pour la promotion d'intérêts ou de points de vue particuliers», a déclaré M. Ouellet.

CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA :

Le gel des salaires protégera les emplois, affirme Eggleton

Le 22 février 1994

La mesure prévue dans le Budget et visant à prolonger, pendant une autre période allant jusqu'à deux ans, le gel des salaires aux niveaux actuels permettra de réaliser des économies pouvant atteindre 1 milliard de dollars en 1996-1997 dans les coûts de fonctionnement et permettra de préserver des emplois, a déclaré le président du Conseil du Trésor, M. Art Eggleton. Selon M. Eggleton, en plus des économies de 940 millions de dollars en 1996-1997, le gel permettra d'épargner 50 millions de dollars en 1994-1995 et 510 millions en 1995-1996, soit un total de 1,5 milliard de dollars sur une période de trois ans. Le gouvernement doit contrôler les dépenses de fonctionnement; cela fait partie du train de mesures visant à maîtriser le déficit fédéral, a déclaré le Ministre. Les salaires représentent une partie importante des coûts de fonctionnement. «Le déficit est l'affaire de tout le monde, et la fonction publique doit participer à la solution au problème. Le gouvernement a débattu divers moyens de réduire les coûts de fonctionnement. Le gel des salaires nous permettra de contrôler les coûts sans compromettre les emplois.» Le gouvernement demeure engagé à assurer aux fonctionnaires un haut niveau de sécurité d'emploi et à faire en sorte qu'aucun employé ne soit licencié sans avoir d'abord reçu une offre d'emploi raisonnable, a indiqué M. Eggleton. Les employés déclarés excédentaires devront être prêts à déménager ou à suivre un programme de recyclage au besoin. Les salaires seront maintenus aux niveaux actuels pour tous les employés de l'État, pendant une période allant jusqu'à deux ans, à compter de l'expiration des mesures de restriction légiférées qui sont en vigueur. C'est ainsi que le gel, qui devait se terminer en 1995, sera prolongé jusqu'en 1997. Le gel s'appliquera en outre aux augmentations annuelles de salaire des employés qui n'ont pas encore atteint le niveau maximal de leur échelle salariale. Le gouvernement entreprendra un examen de ses activités en vue de les rendre plus efficaces et de réaliser, du même coup, des économies. Cet examen visera aussi à réduire le